PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Commune de SEEZ
SAVOIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026, à 20h00

Réf : CM 2026/003

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Christine **CLEMENT**.

Secrétaire de séance : Bruno **MERENDET**
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 17
Date de la convocation : le 26 mars 2026
Date de publication : 22 avril 2026 au 22 juin 2026

****

Monsieur Bruno MERENDET est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSILS MUNICPAUX DU 27 FEVRIER 2026 ET DU 20 MARS 2026E SAINT-BERNARD

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à faire sur les procès-verbaux :
- Du conseil municipal du 27 février 2026
- Du conseil municipal du 20 mars 2026

Aucune remarque

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 27 février 2026 et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

2) DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU LA ROSIERE SAINT-BERNARD

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune est membre du syndicat de communes « LA ROSIERE-SAINT BERNARD » qui a pour compétence, au titre de l'article 3 des statuts : l'exercice « de plein droit, en lieu et place des communes de Séez et Montvalezan, la compétence d'autorité organisatrice du service public de remontées mécaniques et du domaine skiable au sens de la loi du 9 janvier 1985 (n°85-30) dite « Loi Montagne « Cette compétence comprend notamment l'organisation du développement et de la gestion du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable, ainsi que des activités accessoires nécessaires au fonctionnement du domaine skiable, en particulier le service de ski de fond et navette. Dans le cadre de sa compétence, le syndicat aura en charge l'organisation d'une délégation de service public et l'engagement de la procédure afférente. »

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Toutefois, si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

M. le Maire ajoute qu'il était prévu de désigner les délégués de la commune au SIVU lors du vote du budget.

Cependant, le prochain conseil syndical du SIVU doit se tenir le 16 avril 2026 et il n'est pas certain qu'on puisse voter le budget de la commune avant le 20 avril 2026.

C'est la raison pour laquelle ce conseil municipal a été convoqué en express.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 2002 portant création du syndicat de communes « LA ROSIERE-SAINT BERNARD »

M. le Maire au conseil propose municipal les candidatures :

Aux sièges de délégués titulaires de :
- Lionel ARPIN
- Christel MAILHE
- Mathieu LECLERCQ

Et aux sièges de délégués suppléants de :
- Jean-Marie JACQUEMIN
- Nadège EMPEREUR
- Bruno MERENDET

Après délibération, le conseil municipal :

➔ **DESIGNE** comme délégués titulaires qui représenteront la commune au SIVU « LA ROSIERE-SAINT BERNARD »
- Lionel ARPIN
- Christel MAILHE
- Mathieu LECLERCQ

➔ **DESIGNE** comme délégués suppléants qui représenteront la commune au SIVU « LA ROSIERE-SAINT BERNARD »
- Jean-Marie JACQUEMIN
- Nadège EMPEREUR
- Bruno MERENDET

Adoption à l'unanimité.

3) INFORMATIONS DIVERSES

Liste des décisions municipales prises en application de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal depuis le dernier conseil municipal :

- Décision n°2026/04 du 19 mars 2026 : Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour réaliser des travaux du 23 au 27 mars 2026

Liste des marchés signés depuis le dernier conseil municipal en application de la délégation donnée au Maire : néant

- Marché de travaux de confortement pour le soutènement du mur du Noyeraie : Attribué à BRUNO TP pur un montant de 311 757,60 € HT
- Marché de travaux pour le renouvellement du peuplement forestier à fonction de protection :
  - Lot 1 : Abattage, façonnage, travaux d'aide à l'accrochage et dépôt sur place - Attribué à SARL LE CARAVIN pur un montant de 13 641,60 € HT
  - Lot 2 : Débardage par héliportage - Attribué à ROTEX HELICOPTER AG pur un montant de 53 100,00 € HT

Fin de la séance : 20h07

La secrétaire de séance,
Bruno MERENDET

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Procès-verbal arrêté le 21 avril 2026
Publication du 22 avril au 22 juin 2026